



PROGRAMME DE FORMATION CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE R389 CNAMTS

Durée de la Formation

- › 2 à 5 jours selon niveau du stagiaire et catégories d'engins

Public Concerné

- › Personnes amenées à utiliser des chariots automoteurs

Nombre de Participants

- › Groupe de 8 personnes maximum

PréRequis

- › Maîtriser la lecture, l'écriture et la compréhension du français
- › Aptitude médicale à la conduite de chariots
- › Etre âgé de 18 ans et plus sauf dérogation (article D4153-48 du code du travail)

Méthodes Pédagogiques

- › Apports théoriques sur vidéo projecteur
- › Démonstration du formateur
- › Exercices Pratiques

Attribution Finale

- › Attestation de formation

Lieu de Formation

- › Dans l'entreprise pour la partie théorique, dans l'entreprise ou sur un autre site pour la partie pratique

Intervenant

- › Formateur exp^{té}, titulaire des CACES 1, 2, 3, 4, 5, 6 R389

Pour la pratique

- › Chaque stagiaire devra être équipé d'EPI adéquats
- › Engins fournis par l'entreprise

Tarifs

- › Voir fiche tarifs

OBJECTIFS

- › Préparation aux tests de connaissances et de savoir-faire
- › Situer le rôle des instances et répertorier les obligations imposées au conducteur dans le respect de la réglementation
- › Être capable d'utiliser un chariot automoteur à conducteur porté en respectant les règles de conduite et de sécurité et ce, autant pour lui-même que pour les tierces personnes

OBLIGATIONS LEGALES

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire (R4323-55). La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur (R4323-56).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie théorique :

- › La réglementation : documents accompagnant l'engin, VGP
- › Organismes et instances de prévention
- › La technologie : les principales catégories d'engins et leurs caractéristiques ; les accessoires ; les dispositifs de sécurité; les vérifications avant le départ et les opérations de maintenance (batteries, GO, gaz)
- › La prévention : stabilité du chariot, plaque de charge, signalisation de circulation, des produits dangereux, les EPI
- › Les règles de conduite en sécurité sur différents types de sols ; en pente ; le stationnement ; le chargement ; les principaux facteurs d'accidents

Partie pratique :

- › Contrôle des documents accompagnant l'engin et des EPI
- › Adéquation Engin / Manœuvre / Environnement
- › Vérifications du matériel : Adéquation, état général ; les différents organes et leur fonction, dispositifs de sécurité...
- › Manœuvres : Opérations de prise de poste ; vérifications des supports (rayonnages, remorques...) ; gerbages ; chargements ; déplacements ; opérations de fin de poste (batteries, GO, gaz)

Tests de connaissances et de savoir-faire

RECYCLAGE

- › Le recyclage pour ce type d'engin peut s'effectuer tous les 5 ans